

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 4 mars 2024

Le Lundi 4 mars 2024 à 20 heures, le Bureau s'est réuni à la mairie de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 20 février 2024.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président** :

Considérant que 6 Membres titulaires et 3 Membres suppléants sont présents, le quorum est atteint.

NOM	PRENOM	QUALITE	
DIETMANN	Daniel	Président	présent
BERBETT	Joseph	Vice-Président NON GEMAPI	présent
IVAIN	Bertrand	Vice-Président GEMAPI	excusé
GASSMANN	Vincent	Asseseur titulaire GEMAPI	présent
WALCH	François	Asseseur titulaire GEMAPI	présent
ROBISCHUNG	Francis	Asseseur titulaire GEMAPI	présent
DREXLER	Sabine	Asseseur titulaire NON GEMAPI	excusée
NASS	Denis	Asseseur titulaire NON GEMAPI	excusé
RULOFS	Dominique	Asseseur titulaire NON GEMAPI	présent
BUCHERT	Maryvonne	Asseseur suppléant GEMAPI	excusée
PARENT	Marc	Asseseur suppléant GEMAPI	excusé
ULMANN	Fabien	Asseseur suppléant GEMAPI	présent
BELTZUNG	Maxime	Asseseur suppléant NON GEMAPI	excusé
GROSS	Pascal	Asseseur suppléant NON GEMAPI	présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Asseseur suppléant NON GEMAPI	présent

Le Président constate que le quorum est atteint.

Y assistent également

L'équipe de l'EPAGE Largue : Mmes Nathalie GARDELLA, secrétaire, Aurélie SKORA, Chargée de mission ruissellements, MM. Hugo LIENERT, riviériste, Nicolas FAESSEL, animateur SAGE Largue, Cyril BRETON, animateur Natura 2000

M. Daniel DIETMANN, Président, souhaite la bienvenue aux Membres du Bureau.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du 30 mars 2023
2. Présentation du résultat budgétaire de l'année 2023
3. Préparation du rapport d'orientations budgétaires 2024 et de la séance du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du vendredi 22 mars 2024
4. Prorogation de la ligne de trésorerie
5. Divers

En introduction :

- ⇒ **Castor** : le Bureau prend connaissance d'une vidéo montrant le castor à Friesen, le 13 février 2024, capté par M. LIENERT lors du suivi des travaux.
- ⇒ **Communication** : publication de 4 articles dans la presse régionale « L'Alsace » et conception d'un nouveau site internet.

1. Validation du compte rendu de la séance du 30 mars 2023

Le Bureau approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du lundi 30 mars 2023 à la mairie de Manspach.

2. Présentation du résultat budgétaire de l'année 2023

M. le Président donne la parole à Mme GARDELLA pour la présentation du résultat budgétaire 2023.

Les **résultats globaux** laissent apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 169 455,60 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 140 451,84 €.

Les restes à réaliser sont de 462 800 € en dépenses et 326 200 € en recettes.

Le résultat de la clôture 2023 est un excédent réel corrigé de 173 307,44 €

Mme GARDELLA présente le résultat :

- du **service GEMAPI** qui laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 118 603,46 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 112 690,18 €. Les restes à réaliser sont de 387 100 € en dépenses et 293 850 € en recettes. Le résultat de la clôture 2023 est un excédent réel corrigé de 138 043,64 €
- du **service NON GEMAPI** qui laisse apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 50 852,14 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 27 761,66 €. Les restes à réaliser sont de 75 700 € en dépenses et 32 350 € en recettes. Le résultat de la clôture 2023 est un excédent réel corrigé de 35 263,80 €.

Le Bureau est favorable à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

Recettes de fonctionnement : 169 455,60 €

Recettes d'investissement : 140 451,84 €

3. Préparation du rapport d'orientations budgétaires 2024 et de la séance du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du vendredi 22 mars 2024

M. le Président donne la parole à M. FAESSEL qui explique le contexte :

- **Dossier Digue de Bisel** :

Suite au contrôle de l'ouvrage par la DREAL Grand Est (juillet 2023) et à l'étude de danger en cours, des opérations sont à mener :

- ✓ Talutage du pied de digue amont pour reprendre quelques affouillements liés aux agissements de sangliers.
- ✓ Achat de 3 parcelles (non finalisé par le Département à l'époque des travaux)
- ✓ Remodelage, apport de terre végétale dans la pâture située en rive droite pour compenser le tassement engendré par le piétinement du bétail
- ✓ Auscultation de la crête de digue par un géomètre
- ✓ Rapport de surveillance EPAGE-RHA
- ✓ Rapport d'auscultation EPAGE-RHA



- **Nouveau CTEC à construire**

L'EPAGE Largue doit saisir l'opportunité de construire un nouveau Contrat de Territoire Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour 2024-2027, pour renouveler le partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et poursuivre ses actions.

- **Le SAGE / plan eau**

Le Plan Eau établi par le Gouvernement concerne le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux. Il s'agit d'organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs avec un objectif de réduire de 10% les prélèvements d'ici 2030. Cet objectif devra être intégré lors de la révision du SAGE.

M. DIETMANN explique qu'un des objectifs du Législateur est l'installation rapide de Commissions Locales de l'Eau sur l'ensemble du territoire, sans pour autant impliquer d'élaboration immédiate de SAGES (procédure longue) pour la prise en compte des enjeux liés à l'eau. Il rappelle que le SAGE a une portée juridique forte, puisqu'il s'impose aux documents d'urbanismes, SCoT etc, et qu'il est dommage, voire préjudiciable de faire l'impasse sur l'élaboration de ces documents essentiels à la bonne gestion de l'eau sur les territoires.

M. Vincent GASSMANN précise que l'intention de diminuer les délais de mise en œuvre est louable, mais que dans les faits, cela ne marche pas forcément : pour exemple, concernant l'élaboration ou la révision des PLUi, certaines CC arrivent à boucler la procédure en 2 ou 3 ans, alors que d'autres n'y parviennent pas en 3 mandats ; le réel problème n'est pas forcément les délais de procédure.

- **L'évolution de l'EPAGE suite au rapport de la Chambre régionale des comptes**

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, de nouveaux documents sont à produire dans le cadre du fonctionnement de l'EPAGE Largue.

- ✓ Révision des statuts à prévoir
- ✓ Rapport annuel d'activité
- ✓ Débat et Rapport d'orientations budgétaires
- ✓ Plan pluriannuel d'investissement

- **Avancement et bilan du premier Contrat de Territoire Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse 2020-2023**

- ✓ Stage Débit Minimum biologique 2021
- ✓ Mise en place de la mission ruissellement
- ✓ Travaux étangs Mooslargue
- ✓ Travaux haies – fascines 2,04 km
- ✓ Lancement Marchés des études de faisabilité, Largue amont, Krebsbach
- ✓ Marché étude globale Traubach –Soultzbach-Spechbach- Largue amont.
- ✓ Ecodialogues

L'équipe de l'EPAGE note, que le premier CTEC avait été construit comme un catalogue d'actions potentiellement réalisables, ce qui en a fait une programmation trop ambitieuse qui a connu un retard au démarrage (COVID).

⇒ Etude de faisabilité pour la renaturation de la traversée de Courtavon, mise à l'air de la Largue à Oberlarg : Le marché a été attribué au bureau d'études SINBIO SCOP (décision de la CAO du 12 janvier), démarrage de l'étude prévu pour avril 2024 (durée prévue 6 mois).

⇒ Reconnexion des sources du Krebsbach de Manspach : étude de faisabilité en cours

- **Nouveau siège de l'EPAGE** : Trois réunions d'étapes de l'étude confiée à l'ADAUHR ont eu lieu :

24.10.2023: définitions des besoins

12.12.2023: présentation des sites (8 sites).

M. DIETMANN remercie les communes pour leur participation.

27.02.2024: pré-sélection de 2 sites pour l'étude de scénarios.

- **Travaux d'hydraulique douce** :

Sur le mois de février, un linéaire total de 1,2 km de haie a été planté sur le bassin versant du Spechbach pour un total de 7500 plants. Ce linéaire représente 4 dispositifs d'hydraulique douce de 505 mètres linéaires, 385 ml, 130 ml et 180 ml, plantés par l'association Re-Sources.

Une haie supplémentaire, non prévue, de 50ml a été plantée sur la commune de Saint-Cosme en profitant des surplus de plants.

M. DIETMANN explique que les travaux menés par Mme SKORA sont en lien direct avec les projets Trames Vertes et Bleues portés par la CC Sud Alsace Largue.

Mme SKORA présente l'**Obligation Réelle Environnementale (ORE)** : contrat signé entre une collectivité, un Etablissement public ou encore une association et un propriétaire foncier, relevant d'un dispositif foncier, qui permet d'inscrire un terrain comportant un intérêt biodiversitaire au livre foncier pour une longue période (entre 20 et 99 ans). Cela nécessite un acte notarié et implique de verser au propriétaire une compensation financière représentant un pourcentage de la valeur vénale du terrain. Le principal avantage de l'ORE est l'inscription au livre foncier de la nature du terrain (haie, prairie etc...), qui « verrouille » cette dernière sur la durée du bail même en cas de changement d'exploitant ou de vente du terrain.

L'ORE est un dispositif que l'Agence de l'Eau Rhin Meuse cherche à développer et qu'elle subventionne à hauteur de 80%.

Le scénario proposé aujourd'hui est de protéger 2,15km de haie, à la demande d'un exploitant agricole pour un montant de 10 550€ avec une subvention de 80%.

M. ULMANN se demande si la servitude ne pourrait pas remplacer l'ORE.

M. FAESSEL répond que la servitude nécessite un motif ou un usage.

M. BERBETT rajoute qu'une servitude doit être bornée.

M. DIETMANN précise qu'il convient de s'assurer que l'ORE s'articule avec les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) mis en place par la CC Sud Alsace Largue ; le but n'étant pas de signer une ORE qui ferait perdre un PSE.

M. ULMANN fait part de sa réticence concernant tous ces « outils » pour lesquels il faut « toujours » payer pour obtenir des comportements vertueux.

M. DIETMANN explique que, dans le cas présent, il s'agit d'un agriculteur qui travaille en bio depuis toujours et qui, proche de la retraite, ne souhaite pas voir tout ce qu'il a mis en œuvre sur ses parcelles, disparaître dans le cas d'un changement d'exploitation. De plus, la signature d'une ORE ne passe pas par la SAFER.

M. ULMANN répond que dans ce cas présent et considérant les explications données, il est favorable à la mise en place du dispositif.

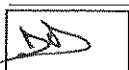
- **Organisation du personnel** :

M. DIETMANN rappelle le rapport de la Chambre Régionale des Comptes évoquant le personnel.

Il détaille la répartition actuelle du personnel.

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Secrétariat	Titulaire	Rédacteur	Temps partiel 50%
Riviériste, Animateur Milieux Aquatiques	Contractuel	Technicien	Temps complet
Animation du SAGE	Contractuel	Ingénieur	Temps complet
Animation Natura 2000	Contractuel	Ingénieur	Temps complet
Mission Ruissellement	Contractuel	Ingénieur	Temps complet

Suite aux recommandations de la Chambre Régionale des comptes, M. le Président propose une évolution organisationnelle :



- Création d'un poste de direction
- Passage du poste d'ingénieure ruissellement à ingénieure CTEC / SAGE Largue
- Embauche d'un technicien pour le ruissellement

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Secrétariat	Titulaire	Rédacteur	Temps partiel 50%
Riviériste, Animateur Milieux Aquatiques	Contractuel	Technicien	Temps complet
Direction (50% animation du SAGE)	Contractuel	Ingénieur	Temps complet
Chargé(e) de Mission animation SAGE et CTEC	Contractuel	Ingénieur	Temps complet
Animation Natura 2000	Contractuel	Ingénieur	Temps complet
Mission Ruissellement	Contractuel	Technicien	Temps complet

Selon les opportunités, l'EPAGE Largue accueillera un(e) stagiaire rémunéré(e) sur une durée de 4 à 6 mois.

Le Bureau est favorable à cette organisation du personnel.

Le Bureau finalise le **projet de budget 2024**.

Pour équilibrer le budget du service NON GEMAPI 2024, le Président propose de maintenir la valeur du point à 782,42 € et de maintenir le seuil de participation maximum des communes à 2,60 €/habitant/an.

Participation des communes : 52 603.84 €

Participation de la Collectivité Européenne d'Alsace : 17 534.61 €

Pour équilibrer le budget du service GEMAPI 2024, le Président propose de porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 161 250.10 €.

Le Président propose d'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques "eau" de 5 200 € à la Maison de la Nature du Sundgau.

Le projet de budget 2024 qui sera proposé au Comité syndical est comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	647 865.60 €	647 865.60 €
Investissement (avec restes à réaliser)	867 850.00 €	867 897.44 €

4. Prorogation de la ligne de trésorerie

Délibération B/01/2024

Entendu les explications de M. le Président sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers,

Le Bureau DECIDE, à l'unanimité,

- De retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :
Durée : 1 an
Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,80 point
Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
Commission : commission d'engagement de 150 € payable à la signature du contrat.
- Autorise M. le Président à signer les pièces s'y rapportant.



5. Divers

Les réunions programmées sont :

- ✓ Réunion Plan d'eau de Courtavon
- ✓ Présentation du nouveau programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- ✓ Réunion technique sur observatoire de la quantité des eaux souterraines : opportunité de réaliser une étude quantitative à l'échelle du SAGE

M. le Président remercie l'assistance pour la qualité des débats et clôt la réunion du bureau à 22h00.

Le Président,
Daniel DIETMANN



Table des délibérations

B/01/2024 Prorogation de la ligne de trésorerie